

VIVRE ENSEMBLE

BULLETIN DE LIAISON
POUR LA DÉFENSE DU
DROIT D'ASILE

■
**Révision totale
de la loi
sur l'asile
Aperçu des
travaux et
modifications**

**Mesures de
contrainte
Les curieuses
pratiques du
canton du Valais**

**Renvoi des
Kosovars
Le point sur
la question**

Sculpture anonyme déposée
sur le bas-côté d'une autoroute
en Thurgovie en 1996

N° 61 - février 1997





**VIVRE
ENSEMBLE**

VIVRE ENSEMBLE

Bulletin et centre de documentation sur le droit d'asile

Adresse:

Case postale 177

1211 Genève 8

Tél. (022) 320 60 94

Comité de rédaction:

Claudette Bover, Yves

Brunsch, Monique Da

Silva, Françoise, Evérouz

Françoise Jacquemelin,

Iz, Christian Leval,

Danielle Othenin-Girard,

Christophe Talmacher

Responsable:

Isabelle Furrer

Pour s'abonner:

Virer Fr. 20,- au

CCP 12-9564-1 ou

Banque Coop GE Snt

401612.290090-0/2440

5 numéros par an

A NOS ABONNÉS

Nous avons le plaisir d'accueillir dans notre comité de rédaction, Françoise Evérouz, qui nous vient de Bienna et qui nous apportera régulièrement des nouvelles de cette région. Vous pouvez déjà découvrir son premier article en page 13.

Adresses

Dans l'impossibilité de mentionner tous les organismes existants, nous nous limitons ici aux coordinations et aux principaux services.

Coordination-Asile Suisse

Case postale 5215

3001 Berne

Tél. 031-312 40 38

BERNE

ELISA Jura bernois-Bienne

48 route de Moral

2502 Bienne

Permanence:

Mercredi 10h.-17h.30

Office de consultation sur l'asile

20 rue de la Gare

2501 Bienna

Tél. et fax 032-323 20 12

Permanence:

Mercredi 10h.-12h. Et sur rendez-vous.

FRIBOURG

Permanence juridique pour requérants d'asile

2 rue du Bolzet

1705 Fribourg

Tél. 026-425 81 13

Permanence:

Fribourg: mercredi 14h.-17h. 2 rue du Bolzet

Bulle: lundi 14h.-16h. rue de Dardens

GENÈVE

Coordination genevoise de défense du droit d'asile

Case postale 110

1211 Genève 7

Centre social protestant

14, rue du Village-Suisse

Case postale 177

1211 Genève 8

Tél. 022-320 78 11

Action Parrainage

14, rue du Village-Suisse

Case postale 177

1211 Genève 8

Tél. 022-342 88 35

Permanence:

Mardi 14h.-17h. Vendredi 10h.-12h.

Réseau ELISA

Case postale 110

1211 Genève 7

Tél. 022-733 37 57

TESSIN

Associazione di consulenza giuridica per il diritto d'asilo

Via delle Scuole 31

6963 Pregassona

Tél. 091-942 00 08

Aiuto ai rifugiati

casella postale 101

6833 Vaccallo

NEUCHÂTEL

Coordination asile/NE

Case postale 456

2000 Neuchâtel

Comité pour la défense du droit d'asile

Case postale 771

2300 La Chaux-de-Fonds

Groupe accueil réfugiés

Case postale 537

2300 La Chaux de Fonds

Permanence:

Mardi 19h.-20h. au Centre de rencontre

12 rue de la Serre

Centre social protestant

11, rue des Parcs

2000 Neuchâtel

Tél. 032-725 11 55

VALAIS

Comité valaisan pour la défense du droit d'asile

Case postale 206

1951 Sion

Centre Suisses-Immigrés

Case postale 2041

1 rue de Gravelone

1952 Sion

Tél. 027-323 12 16

VAUD

SOS-Asile/VD

Case postale 3928

1002 Lausanne

Permanence:

Lundi 19h.-22h. 15 ch de Montmélian

1005 Lausanne

Tél. 021-311 77 15

Editorial

«Nous ne savions pas»

Un vieil homme, qui a «fait la Mob», m'a raconté son expérience des années 39-45. Il se trouvait mobilisé quelque part à la frontière franco-suisse. Les soldats, auxiliaires des douaniers, devaient garder nos frontières et refouler les femmes, hommes et enfants juifs qui fuyaient la persécution nazie. Tâche ignoble, délicate, qui a laissé dans la mémoire de cet homme une blessure profonde: «Si tu avais vu, me disait-il récemment, arriver ces familles dans la nuit et le froid, sur des chemins enneigés, nous suppliant de leur accorder asile et réconfort!» Hélas, les ordres étaient les ordres!

25 août 1992. Dans la «Schweizer Woche», sur trois pages, le policier S., parle du refoulement quotidien, sur notre frontière orientale, des Bosniaques qui furent l'épuration ethnique. De cette femme qui s'effondre en larme et le supplie de le laisser entrer. De cette famille qu'il a hébergée chez lui. Et la presse africainienne de parler de «scènes dramatiques» à la frontière suisse. («Die Presse» 27/6/92) «Nous ne savions pas!» Répètent souvent, lorsqu'on les interroge, les gens qui, en 39-45, étaient pourtant en âge de comprendre. Et aujourd'hui, plus de cinquante ans après?

Pour la majorité de nos concitoyens, il n'y a plus, en 1997, de problème d'asile, puisque trop souvent nos autorités ont laissé croire que «ce ne sont pas de vrais réfugiés», et que «nous ne pouvons pas accueillir toute la misère du monde». Des juifs aussi, on a dit qu'ils n'étaient pas des réfugiés politiques, et on commence à voir aujourd'hui à quoi a conduit la logique de la «barque est pleine». Mais cet examen de conscience peut-il se limiter au passé?

Le Conseil fédéral n'a pas hésité une seconde, au début de la guerre pour imposer l'obligation du visa aux yougoslaves de façon à empêcher les entrées non autorisées, de la même façon que nous avons inventé le tampon «J» pour faire barrage aux réfugiés juifs. Et c'est seulement en avril 1993, avec un an de retard, que notre gouvernement a accordé l'admission provisoire aux Bosniaques entrés malgré tout, et qui sont restés dans l'intervalle à la charge de leurs proches. Parlera-t-on un jour de rembourser la communauté bosniaque pour les frais qu'elle a dû assumer pour nourrir et héberger les réfugiés de 1992?

Comme les Juifs des années 30 et 40, les Algériens qui furent le terrorisme islamique s'entendent dire qu'ils ne sont pas des réfugiés politiques, parce qu'en l'occurrence ce n'est pas l'Etat qui les menace. Dans un éditorial de «L'Express» du 8 janvier dernier, Gil Baillet regrette notre «pingrerie et nos chicanes administratives» dans le «dossier combien douloureux des fonds juifs». Il ajoute: «sommés-nous bien assurés que, dans un contexte comparable à celui des années trente et quarante, notre comportement serait très différent de celui de nos pères, tenus pour coupables? On peut, hélas, en douter.»

Pour moi, le problème est là! Et je me sens de plus en plus mal dans un pays qui parle avec hypocrisie de justice, d'équité et qui ne met pas ces valeurs morales en pratique.

Claudette Bover

BATAILLE D'AMENDEMENTS AU CONSEIL NATIONAL

Une nouvelle loi pour l'an 2000 ?

Amorcée en 1993 en commission d'experts, houscoulée par le psychodrame des mesures de contraintes, la révision totale de la loi sur l'asile qui aurait dû entrer en vigueur le 1er janvier 1996 (1) n'est pas près d'aboutir. Pour la deuxième fois, le parlement votera en mars une prolongation de l'arrêté urgent jusqu'à fin 1999. Et le Conseil national commencera ses débats sur la base d'un rapport que seuls 7 des 25 membres de la commission préparatoire ont approuvé en vote final !

Le vote de la commission du National, marqué par une majorité d'abstentions, est significatif d'une insatisfaction générale. C'est que ce projet, qui porte sur 117 articles (actuellement 54) et qui a suscité plus de 200 amendements, touche à tout (cf. VE n° 48 et n° 56). Les mesures de contrainte ayant été traitées à part, le projet ne se présente pas a priori, comme une nouvelle attaque contre le droit d'asile. Mais si l'idée d'un statut ad hoc pour les réfugiés de la violence est positive dans son principe, l'administration a aussi profité de l'occasion pour tenter de durcir certains aspects isolés de la procédure et pour en exclure certains réfugiés.

Barrage à la droite dure

Décidée à aller au fond des choses, la commission du National a heureusement pris le temps d'examiner chaque article, et elle a ainsi annulé, souvent avec une courte majorité, les propositions du Conseil fédéral visant par exemple à restreindre l'extension de l'asile à tous les membres de la famille, à court-circuiter

le mandataire dans les procédures d'aéroport, d'interdire de travailler pendant une procédure extraordinaire. Elle a également rétabli le mandat des oeuvres d'entraide pour l'assistance des réfugiés reconnus jusqu'à 5 ans de séjour.

La commission a également fait barrage aux propositions de la droite dure qui reprenaient certains aspects de la récente initiative de l'Union démocratique du centre (UDC). Par contre, une majorité a refusé de rétablir les allocations familiales pour les enfants restés à l'étranger, malgré l'inconstitutionnalité de la situation actuelle. Sur tous ces points c'est donc le statu quo.

Introduction de garde-fous

Qu'en est-il des changements ? La nouvelle loi comporte un chapitre sur la protection des données, dans lequel la commission prévoit d'introduire quelques garde-fous, et un relatif consensus semble se faire pour sortir les permis B humanitaires - actuellement octroyés sur des critères très restrictifs par l'Office fédéral des étrangers (OFE) - de l'impasse où les a placés la jurisprudence du Tribunal fédéral, en créant une admission « provisoire » décidée par l'Office fédéral des réfugiés (ODR) et la Commission suisse de recours en matière d'asile (GRA).

Nouveau chapitre problématique

Le noeud du problème porte en fait sur le nouveau chapitre consacré aux groupes de réfugiés de la violence provisoire

ment protégés. Comme nous l'avons signalé dans « Vivre Ensemble » n° 59 de septembre 1996, en pratique, on change peu de choses par rapport à l'actuelle admission provisoire collective. Sauf sur un point, fondamental: la procédure d'asile serait suspendue pour les per-

Timides avancées

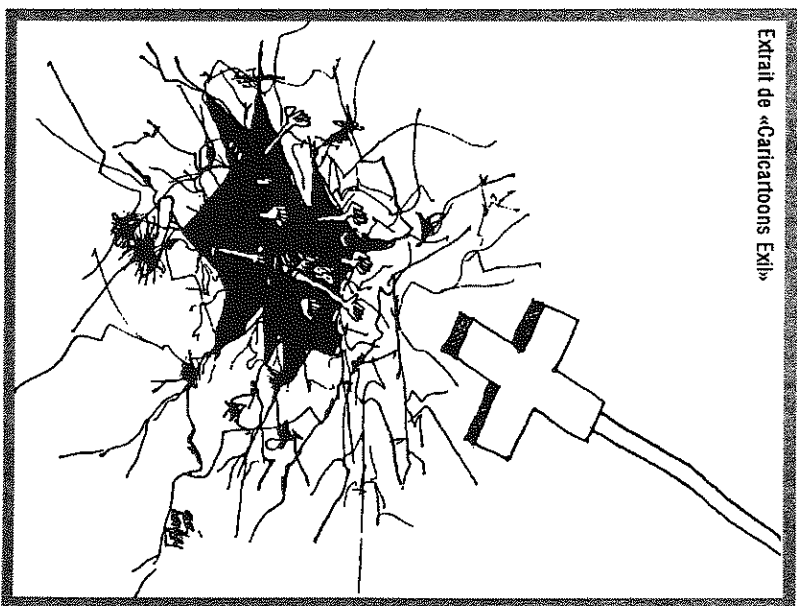
On espérait voir ce point corrigé, mais la droite tient à assurer ainsi la simplification des procédures. Une atteinte aussi grave au droit d'asile peut évidemment difficilement être admise, même si on observe par ailleurs quelques timides avancées, par exemple pour la prise en compte de la langue parlée par le requérant ou son mandataire pour l'attribution à un canton, pour ce qui touche à la rétention à l'aéroport, ou pour la procédure relative aux mineurs.

Comme d'un autre côté il n'a pas été possible de rétablir la suspension des délais de recours pendant les fêtes judiciaires, pour éviter qu'un requérant se trouve sans défense pendant les vacances, et que la gauche n'a pas réussi à faire suffisamment prendre en compte les problèmes spécifiques des femmes, certains à gauche envisagent même ouvertement de combattre la révision, estimant que l'orientation générale de la nouvelle loi reste marquée par une volonté de dissuasion.

Risque de statut quo

A ce stade, il est donc difficile de prévoir ce qui se passera en plénum à la session de mars. Mais si la gauche passe de l'abstention à l'opposition ouverte, les votes négatifs de la gauche et de la droite dure pourraient conduire à bloquer la révision et à prolonger durablement le statu quo.

Yves Brutsch



Extrait de « Cartoons Exil »

sonnes protégées, ce qui revient à empêcher les réfugiés faisant partie de ces groupes de bénéficier de l'asile. Si cette clause avait existé il y a quatre ans, elle aurait empêché quelques 5'000 Bosniaques d'être reconnus réfugiés !

DIRECTIVES DE L'ODR

Bien loin de l'esprit de Noël !

Durant les fêtes de fin d'année, les quatre centres d'enregistrement (CERA) de Suisse ont fermé leurs portes pendant quinze jours (saut le 24 au matin et le 30). A Genève, 44 personnes se sont ainsi retrouvées à la rue, suite à la volonté des fonctionnaires de suivre à la lettre les consignes de l'Office fédéral des réfugiés (ODR). Les bénévoles de la Casagora située devant le CERA ont accueilli et orienté ces personnes. Marie-José Bavarel de l'Aumônerie œcuménique auprès des requérants d'asile (AGORA), nous raconte cette épisode de Noël, qui a été suivi par de vives protestations auprès de l'ODR, de la part du Conseil d'état et du Grand conseil genevois. (rééd)

Au 41 route de la Praille à Ca-
rouge, la même scène s'est pro-
duite des dizaines de fois pen-
dant la période des fêtes de Noël

et du Nouvel An. Sur le pas de la porte du CERA, demandeurs d'asile et gardes Sécurité ont échangé les mêmes questions et les mêmes réponses. Etait sous-entendu d'une part: «Je ne sais pas où aller, je n'ai pas d'argent» et de l'autre: «nous avons de la place et de la nourriture dans ce CERA, mais nous avons reçu l'ordre de ne pas vous recevoir».

C'est ainsi que des enfants, des femmes, des hommes (et même une personne malade munie d'un certificat médical) se sont retrouvés à la rue. Par chance, à Genève, l'AGORA, l'armée du Salut et les paroisses de la Serrette ont pris soin d'eux. Ils ont été ac-

cueillis, nourris, vêtus, hébergés en attendant que le CERA ouvre ses portes.

Tout aussi dur à Bâle

Cependant, durant cette même période, que s'est-il passé devant les autres CERA de Suisses ? Un Zairois rencontré plus tard au CERA de Genève, où il avait été transféré, m'a raconté ses premiers jours en Suisse. Arrivé avec sa femme à Bâle. Il s'était présenté au CERA de cette ville. On lui avait délivré un papier officiel de l'ODR avec son nom et celui de sa femme et on les avait laissés dehors.

«La première nuit a été froide» m'a-t-il raconté. «Nous nous sommes réfugiés à la gare. Là, un homme qui dis-

AGORA, mon AGORA

Lorsque je m'éveillais de ma prison d'Afrique, j'étais plein d'angoisse et de soucis. Lorsque j'ai pris place à bord de l'avion à destination de Genève que je n'avais jamais vu, j'étais plein de soucis et de tristesse. Lorsque je suis descendu de l'avion, accueilli par une température de -0°, j'étais plein de soucis. Dans les rues de Genève, cripe de froid, dans un paysage blanc de neige, j'avais encore plus de soucis. J'avais froid, j'avais faim, j'étais malade, j'avais oublié de vivre.

Tout d'un coup, j'ai aperçu une lumière pleine de chaleur. Et j'étais nourri, ma mère, ma tante et ma petite sœur me tendre leurs mains. Ils m'ont donné un manteau, ils m'ont fait boire un thé chaud, ils m'ont soigné. C'est mon Agora. Merci pour hier, Agora. Merci encore pour aujourd'hui. Merci éternellement !

Texte écrit au lendemain du nouvel an par une personne accueillie à la Casagora

tribuant des vêtements nous a mis une veste sur le dos, nous n'avons que des habits légers. Quand nous sommes partis de Kinsbasa, il faisait 40 degrés, ici il neigeait. Le lendemain, nous avons demandé de l'aide à des compatriotes croisés dans la rue. Ils nous ont emmenés dans le foyer des réfugiés où ils vivaient, mais ils n'avaient pas le droit d'abriter des amis. Nous y avons passé dix jours clandestinement. Nous nous cachions sous les lits. Nous avons eu un repas par jour, prélevé sur la part de nos compatriotes.»

Les mots prononcés par un autre réfugié durant cette période de Noël concluent admirablement: «Pour un exilé, la qualité du premier contact avec le pays d'accueil le marque à jamais. Il s'en souvient toujours. Il lui ouvre ou lui ferme le cœur, il lui permet ou non de s'adapter».

Marie-José Bavarel

022 771 128 45

AUMÔNIERS DANS LES CERA

Les portes s'ouvrent

Depuis le début de l'année dernière, un accord a été signé entre les Eglises suisses et l'ODR. Il est maintenant possible à des aumôniers de visiter les requérants d'asile dans les réfectoires des centres d'enregistrement et de transit.

A Genève, les aumôniers de l'AGORA bénéficiaient de cette autorisation depuis la création des CERA. Depuis plusieurs mois, une aumônerie œcuménique pour les re-

quérants d'asile a été créée à Bâle. Un pasteur et un prêtre ont été nommés pour les visites au CERA. A Kreuzlingen (TG) une petite équipe s'est mise au

Journée de formation AGORA

L'Agora organise sa journée de formation des bénévoles, samedi 1er mars, au Centre Espoir, rue Dasset 10, de 9h à 12h et de 14h à 17h. Cette journée s'appuiera sur un film de Peter von Gunten sur la procédure d'asile en Suisse «*They teach us how to be happy*». Assister au parcours du réfugié, presque au jour le jour, aidera à se poser la question du rôle des bénévoles, du sens des interventions et de la motivation des engagements. Avec la participation de Franceline James, ethno-psychiatre. Participation aux frais: Fr. 30.- (sans repas)/fr. 45.- (avec repas). Ouverte à toutes personnes intéressées. Pour s'inscrire: AGORA tel. 022 771 128 45.

travail. Des démarches sont en cours à Chiasso (TI) pour essayer de trouver les moyens nécessaires à la mise en route de ce service. Une autre aumônerie devrait être créée par les Eglises de la région du centre de transit d'Alstätten (SG).

Dans les aéroports aussi

A Genève, deux aumôniers de l'AGORA sont associés au travail de l'accueil œcuménique à l'aéroport (tél. 022 771 75 76) et peuvent ainsi apporter une assistance aux personnes retenues dans la zone de transit. Depuis le 1er janvier de cette année, un aumônier a été nommé par l'Eglise réformée de Zurich pour l'aéroport de Kloten. Il se souciera aussi de la situation des requérants d'asile.

Maurice Gardiol

APPLICATION DES MESURES DE CONTRAINTE

De drôles de méthodes

Les autorités valaisannes se donnent grand mal pour attirer chez elles de riches étrangers, touristes de préférence et germanophones souvent. Si par contre l'on est sans le sou, de loin forcé et que l'on parle une langue exotique, mieux vaut s'abstenir de dépasser Monthey. Les fonctionnaires de la police des étrangers y déploient tout autant d'efforts que leurs collègues de l'Office du tourisme, mais dans une autre direction: l'expulsion, même hâtive, même au prix de quelques intrusions aux principes fondamentaux d'un état de droit.

Jean (prénom fictif) en a fait la douloureuse expérience. Il tente aujourd'hui de quitter Kinshasa pour rejoindre en Suisse sa future épouse. Ils se sont connus alors que Jean attendait à Fribourg l'issue de sa deuxième demande d'asile. Suite au rejet de celle-ci, il dit être rentré au Zaïre et y avoir connu de très sérieux ennuis. Il dépose une troisième demande d'asile en août 1996. Une requête mal étayée, sans doute. Mais il avait vécu plusieurs mois avec sa fiancée et il désirait se marier. Il a pensé qu'un titre de séjour légal était indispensable pour ce faire. Les documents nécessaires au mariage sont déposés le 19 décembre auprès de l'Etat civil fribourgeois. Malgré son attribution au canton du Valais, il partage toujours le logement de sa fiancée.

Aller simple en prison

Le 6 novembre dernier, Jean est convoqué par la police des étrangers. Pour traiter sa demande de changement de canton, pense-t-il. En fait, s'ilôt arrivé, il

se voit notifier une décision négative de l'Office fédéral des réfugiés (ODR) datant du 23 octobre. Il est immédiatement arrêté et détenu en vue du renouveau de la procédure. Le fait qu'il refuse de quitter la Suisse car il entend s'y marier est retenu comme un indice supplémentaire qu'il a l'intention de se soustraire à son renvoi.

Une tentative d'expulsion échoue

On lui interdit tout contact avec l'extérieur durant les quatre jours qui suivent sa mise en détention. Ce n'est que le 10 novembre, alors qu'il se trouve déjà à l'aéroport de Kloten, qu'il peut avertir sa fiancée. Il se débat tant et si bien que le pilote de l'avion refuse de l'embarquer. Retour dans les geôles séduisantes.

Le 14, soit plus d'une semaine après son arrestation, son mandataire est enfin averti. La décision négative lui était pourtant adressée et sa procuration couvrirait également les mesures de contrainte. Recours est déposé le lendemain auprès de la Commission suisse de recours en matière d'asile (CRA). Comme le mariage est tout proche, une amorce de solution s'esquisse. Jean devrait être relâché s'ilôt comme la décision du juge instructeur sur l'effet suspensif.

Et les autorités remettent ça

L'affaire aurait pu s'arrêter là. Les pratiques qu'elle révèle sont déjà suffisamment dérangeantes. Malheureusement, le pire restait à venir. Quatre jours plus

tard, l'amie de Jean paniquée lance vers dix heures du matin un nouveau cri d'alarme: son futur mari est pour la seconde fois en route pour l'aéroport, son avion part à midi. Aussitôt, la CRA est informée. La juge accepte d'intervenir au plus vite auprès de la police des étrangers. Vers onze heures quarante-cinq, elle suspend l'exécution du renvoi de Jean et transmet l'information par fax aux autorités valaisannes. Averties un quart d'heure avant le départ

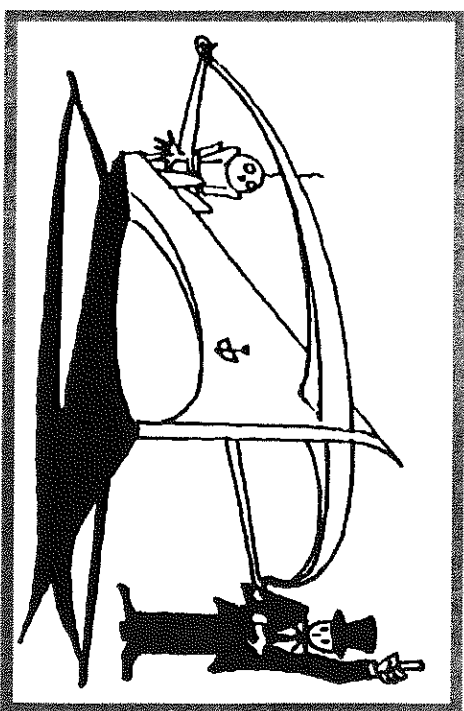
de l'avion, elles disent ne rien pouvoir faire. L'ODR refuse d'ordonner le retour du requérant par le même avion. Jean doit descendre à Kinshasa.

Ce dernier essaie maintenant d'obtenir depuis plus d'un mois une autorisation d'entrée en Suisse, afin d'y rejoindre sa fiancée. Celle-ci est durement atteinte dans la confiance qu'elle pouvait avoir en certaines autorités et ne comprend pas pourquoi on s'obstine à empêcher leur union.

De nombreux manquements

Cette affaire pose plusieurs questions. Pourquoi la décision de l'ODR n'a-t-elle pas été transmise, comme il se doit, au mandataire du requérant? Pourquoi a-t-elle été notifiée directement par la police des étrangers? Pourquoi Jean a-t-il été arrêté? Pourquoi n'a-t-il pu appeler

personne? Pourquoi a-t-on tenté de l'expulser sans qu'il ait pu contacter quiconque? Pourquoi la juge a-t-elle attendu quatre-vingt-huit heures pour statuer sur la suspension du renvoi, alors que la loi prévoit un maximum de quarante-huit heures? Pourquoi la police des étrangers du Valais a-t-elle procédé à cette expulsion alors qu'elle savait qu'un recours était déposé et que l'effet suspensif allait lui être restitué?



Pas ou peu de réponses, sinon le constat d'erreurs administratives graves et le soupçon que dans certains bureaux séduisants le respect de la dignité humaine et de la loi doit souvent céder face à de purs critères... d'efficacité. Par la notification en mains propres de la décision de l'ODR, par l'arrestation du requérant et l'interdiction de tous contacts avec l'extérieur, la police des étrangers du Valais n'entendait-elle pas priver Jean de l'exercice de son droit de recours?

Un terrible exemple

Un tel exemple dépasse les pires craintes que nourrissent les adversaires à la loi sur les mesures de contrainte: mal appliquées, elles constituent une véritable atteinte à l'essence de la liberté personnelle. Pour le reste, demeure une interrogation douloureuse. Est-il vraiment nécessaire de détenir et expulser une personne qui a déjà entrepris de sérieuses démarches en vue de son mariage? La loi et le bon sens s'y opposent. Pas certaines administrations.

Christian Levrat

ENCADREMENT DES REQUÉRANTS

Pétition dans un foyer

Dans le courant de l'été 1996, le Comité valaisan pour la défense du droit d'asile (CVDDA) a reçu la copie d'une pétition adressée aux responsables de l'accueil des requérants d'asile en Valais. Pétition signée par près de quatre-vingts requérants dépendants du Foyer de St.-Gingolph et dans laquelle de graves accusations étaient portées à l'encontre des dirigeants dudit foyer.

Il y avait dénoncé notamment: des inégalités de traitement dans le cadre de l'assistance (argent alloué pour l'entretien), des formes de chantage exercés contre certains requérants (menace d'intervention de la police ou de dénonciation auprès de l'Office fédéral des réfugiés [ODR]), le favoritisme ou les privilèges dont jouissaient certains requérants, le manque de clarté

dans la question des budgets et de la dette d'assistance, ou du remboursement de celle-ci, la «destruction» de familles (ingérence dans la vie privée des couples ou des familles).

Aucune réaction!

Devant de telles accusations, l'on aurait pu attendre de la part des responsables interpellés qu'ils réunissent les pétitionnaires afin d'éclaircir avec eux, le plus sereinement possible, les points de discorde. Rien de tout cela. Aucune réaction. Preuve s'il en est que les requérants ne représentent aux yeux de certains qu'une population assistée de seconde zone, à laquelle on ne s'adresse que pour fixer des règlements, mais en aucun cas pour parler de leurs difficultés quotidiennes.

De fait, si un membre du CVDDA n'avait pas pris l'initiative de prendre contact avec le directeur du foyer incriminé, aucune suite n'aurait été donnée à cette pétition. A la suite de l'intervention du CVDDA, des améliorations ont été constatées en ce qui concerne la question de l'assistance. Il semble en effet, que les sommes allouées soient aujourd'hui basées sur un principe unique et qu'il n'y ait dans ce domaine plus d'inégalités.

Appel au dialogue

Par contre, notre intervention a eu pour effet qu'en lieu et place de pouvoir effectuer, au moyen de bons d'achat, l'acquisition de vêtements de deuxième main auprès de «L'école des Parents» ou «Textura» à Monthey, deux associations qui fonctionnent grâce au bénévolat, les requérants sont obligés aujourd'hui, en

fonction d'une nouvelle directive cantonale (?) d'aller jusqu'à Sion au vestiaire de Caritas. Peu importe les frais de transport qu'une telle obligation génère.

Nous ne perdons pas l'espoir de susciter un dialogue avec les responsables cantonaux chargés de l'encadrement des requérants d'asile. Dialogue qui s'avère indispensable tant il est vrai que depuis de nombreuses années déjà, nous dé-

plorons l'attitude des responsables de deux foyers, celui de St.-Gingolph et celui de Viège.

Attitude qui a pour effet d'engendrer des conflits plus ou moins graves, conflits que l'on ne retrouve jamais dans les autres foyers valaisans dans lesquels l'approche des requérants est probablement plus humaine.

Françoise Jacquemettaz

ODR

DÉCISIONS EN MATIÈRE DASILE

Peut mieux faire!

Dans le dernier numéro d'«Asylum» (revue de l'Office fédéral des réfugiés [ODR]) de décembre 1996, un article nous apprend que depuis 1994, un groupe travail de l'ODR planche pour améliorer la qualité des décisions en matière d'asile, entre autres, pour que celles-ci soient «crédibles et complètes». Au vu des exemples qui suivent, l'ODR a encore pas mal de progrès à faire dans ce domaine.

Décision négative de l'ODR du 7 novembre 1996 concernant un ressortissant yougoslave:

«La recherche d'armes est une des composantes importantes des mesures policières au Kosovo. D'une part, elle permet de confisquer les armes qui sont détenues de manière illégale. D'autre part, il est incontestable qu'elle a été instituée dans le but d'intimider la population albanaise du Kosovo. (...)»

«De plus, le requérant a indiqué avoir été battu par les policiers lors de son interrogatoire et menacé de nouveaux sévices s'il ne s'exécutait pas. Ces difficultés ne dépassent pas dans leur intensité les préjudices que la majeure partie de la population albanaise du Kosovo peut rencontrer de la même manière. Ils ne peuvent dès lors être qualifiés de sérieux au sens des considérants précédents et de l'article 3 LA (...).»

Outre l'incroyable banalisation de la répression sous-entendue dans ces considérants, une chose semble avoir échappé à l'ODR, ce requérant d'asile vivait en Serbie et non dans la province du Kosovo.

Décision négative de l'ODR, du 6 octobre 1994 concernant un requérant ougandais:

«qu'en premier lieu force est de reconnaître que les éléments déterminants du récit du requérant relatifs à ses motifs d'asile et aux circonstances qui l'auraient poussé à déposer une demande d'asile sont entachés de graves invraisemblances au demeurant étayés par des documents avérés faux et de complaisance, (...)»

«que, eu égard aux éléments du dossier et au caractère manifestement infondé de la demande d'asile, l'intérêt public de la Suisse à l'exécution du renvoi à brève échéance prévaut sur l'intérêt du requérant à pouvoir séjourner en Suisse jusqu'à la clôture de la procédure.»

Suite au dépôt d'un recours, la Commission suisse de recours en matière d'asile (GRA), lui accordera pourtant l'asile, le 21 novembre 1996:

«La commission constate que l'intéressé a décrit de manière cohérente, constante et détaillée les circonstances de son arrestation et de sa détention, se montrant d'une grande et constante précision quant aux dates des événements décrits, (...) La vraisemblance du récit, s'agissant des persécutations subies, peut d'ailleurs se trouver confirmée par d'autres éléments, tels que la lettre du 17 octobre 1990 qui [...] a reçu de sa mère à Nairobi, (comme cela ressort de l'enveloppe produite), (...). Le fait que l'intéressé ait reçu cette lettre alors qu'il était encore au Kenya exclut qu'il s'agisse d'un récit de complaisance, élaboré pour influencer la procédure d'asile, (...)»

A croire qu'il s'agit de deux dossiers différents !

Pour terminer, une réponse de l'ODR du 11 juillet 1996, concernant un requérant attribué au canton de Vaud qui demandait la rectification de la date erronée de dépôt de sa demande d'asile figurant sur son livret N:

«Nous tenons à préciser que la date du dépôt de demande d'asile, celle d'entrée en Suisse ou encore celle de l'admission provisoire qui figurent sur le livret ODR, n'ont qu'une valeur indicative, informative. Seules les données contenues dans le dossier N font foi (...)

Ainsi, l'indication de la date du 26 mai 1994 plutôt que celle du 9 avril 1991 comme date de dépôt de demande d'asile de M. [...] ne cause - a priori - aucun préjudice au requérant d'asile et ne porte pas à conséquence.»

Et l'ODR de refuser la rectification en évoquant des problèmes informatiques. Qu'importe trois ans de décalage dans une date, quand dans certaines décisions, l'ODR prend prétexte d'une erreur d'un jour pour rejeter une demande d'asile.

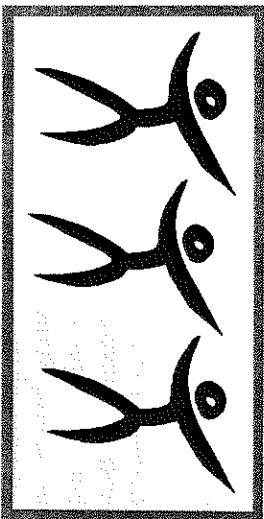
Isabelle Furrer

INFORMATION - MEDIATION - FORMATION

Des conseils non juridiques

Plus grand canton de Suisse, au sein duquel les communes ont gardé d'importantes compétences, le canton de Berne se singularise dans le domaine de l'asile par des structures qui ne se retrouvent nulle part ailleurs en Suisse romande. Les offices de consultations sur l'asile présentent une formule originale, axée sur l'information et la création de réseaux. Françoise Evéquoz en est la collaboratrice responsable de la partie francophone du canton, et de ce fait a une grande ouverture sur la Romandie. (réd)

Contrairement à ce que pourrait laisser entendre la dénomination française, les offices de consultation sur l'asile du canton de Berne (en allemand «Kirchliche Kontaktstelle für Flüchtlingsfragen») ne sont pas concernées en premier lieu par les questions juridiques et ne s'adressent pas prioritairement aux requérants d'asile eux-mêmes. Créés en 1990 à l'initiative des



Eglises et financés à deux tiers par le canton, les quatre offices régionaux à Bienne, Berne, Berthoud et Thounne, ont démarré au moment où les requérants commençaient à être placés directement dans les communes, conformément à

un contingentement de requérants, décidé par le Grand Conseil et fixé proportionnellement à la population (1,3 %).

Concrètement, cela signifie qu'un requérant attribué au canton de Berne passe un à deux mois dans un centre d'enregistrement cantonal (première étape), puis six à douze mois dans un centre d'accueil régional (deuxième étape), pour se retrouver finalement dans une commune (troisième étape). S'il n'a pas de travail, comme c'est généralement le cas, on attribue son cas au dicastère des oeuvres sociales.

De activités variées

Les prestations offertes par les Offices de consultation sur l'asile (OCA) sont d'informelles, de recruter et de former des bénévoles, de coordonner leur activité et de sensibiliser la population aux questions d'asile, que ce soit par des conférences, des interventions dans les médias, des cours de formation pour adultes ou dans les écoles.

Au départ, les responsables avaient besoin d'un appui professionnel pour résoudre les nouvelles questions qui se posaient à eux. Grâce à leurs connaissances sur les questions d'asile, les OCA devaient des partenaires pour informer non seulement ces communes, mais aussi les paroisses ou toute autre institution ou personne intéressée par les questions d'asile. Parallèlement ont été créés des groupes d'accueil formés de bénévoles pour accueillir le requé-

rant à son arrivée au village. L'OCA se charge d'encadrer les volontaires dans leurs activités et il n'est pas rare qu'il serve également de médiateur entre une commune et un requérant, représenté par un ou une bénévole.

A l'écoute des besoins

Avec les changements dans la politique d'asile, le domaine d'activité de l'OCA a constamment évolué ces cinq dernières années. La formation des jeunes et l'occupation des plus de vingt-cinq ans sont devenus une préoccupation constante, et les offices sont cofondateurs d'un programme qui va dans ce sens: TAST I et II, une structure scolaire pour les seize à vingt-cinq ans, existant pour l'instant uniquement dans la partie allemande du canton (en projet pour la partie française) et TAST III qui va être mis sur pied pour créer des programmes d'occupation pour les plus de vingt-cinq ans.

Formation des bénévoles

La formation des bénévoles ou autres groupes est également une priorité de l'activité des OCA. Si par exemple, comme à Biemme, un nouveau réseau de bénévoles est en création, l'office régional leur propose un cours de préparation. Si les lois subissent des changements, un cours offre la possibilité aux professionnels des communes et aux bénévoles de s'en informer (par exemple concernant les caisses-maladie). Si un pasteur, une personne privée ou une commune veulent préparer une soirée sur la politique

Formation: «coexistence interculturelle»

Pour la deuxième fois, l'Université de Fribourg organise un cycle de neuf séminaires de formation intitulés sur le thème de la «coexistence interculturelle». Ces séminaires sont destinés aux professionnels, médecins, psychologues, assistants sociaux, enseignants, avocats, juristes, ainsi qu'aux cadres de l'administration publique travaillant dans les domaines de la migration, du développement et de l'asile. Réunissant des experts dans les différents domaines et des praticiens confirmés, les séminaires abordent des thèmes aussi différents que: l'école au coeur des intercultures, la situation des adolescents migrants, la formation des cadres juridiques sous l'effet des migrations, les aspects ethniques et religieux dans les conflits, les pathologies spécifiques liées aux migrations, etc. Pour obtenir le programme de ces séminaires: Formation continue, Université de Fribourg, ch. du Musée 8, 1700 Fribourg, tél. 026/3007314.

d'asile, ils font appel à l'OCA. L'offre de l'OCA répond en fait aux demandes et l'office met à disposition du public ses capacités et connaissances.

Et les requérants dans tout ça?

Inévitablement, les collaborateurs de l'OCA sont en contact avec les requérants, même si ce n'est pas leur activité prioritaire. Parfois ils prennent en main certains cas, mais en général l'office sert plutôt de plaque tournante pour indiquer aux requérants à quelle institution s'adresser, où trouver de l'aide ou comment résoudre un problème. Quant aux questions purement juridiques, elles sont attribuées à Biemme à l'association Elisa ou à la Rechtsberatungstelle à Berne avec lesquelles les offices sont en étroite collaboration.

Francine Evéquoz

La carotte et le bâton

BOSNIAQUES

Un communiqué du 29 janvier est venu apporter un peu de clarté sur ce qui attend les Bosniaques réfugiés en Suisse. Les difficultés du retour étant toujours plus évidentes, le Conseil fédéral a de nouveau reporté le renvoi des familles, qui peuvent attendre jusqu'au 30 avril 1998. Les adultes sans enfants ont également, en pratique un nouveau sursis de 4 mois. L'aide financière au départ est prolongée, pour inciter à des retours volontaires. Mais elle se réduira d'un tiers après le 30 avril. Par contre, dès la fin août, le Conseil fédéral annonce l'exécution des renvois des adultes sans enfants, par la force s'il le faut. Et il précise que ceux qui ne peuvent rejoindre leur domicile, sous contrôle d'une autre ethnie, n'ont qu'à se débrouiller ailleurs en Bosnie. Une façon de faire qui consacrerait l'épuration ethnique, en violation des accords de Dayton. Nous y reviendrons.

Yeh

DÉFENTION ADMINISTRATIVE

Pause à Genève

À la fin des deux années de période de transitoire admises par la loi sur les mesures de contrainte, Genève n'avait toujours pas bouclé la procédure d'adoption pour sa loi d'application. Les trois détenus de la maison

En bref

de Favra ont donc été libérés à la fin janvier. En définitive, cette pause forcée pour vide juridique, qui risque de durer quelques mois, est la bienvenue. Elle permettra de réaménager de façon plus adéquate la maison de Favra, plutôt que de continuer le bricolage actuel.

Le 10 janvier, le Tribunal fédéral critique d'ailleurs à nouveau le canton pour une suspension illégale des promesses que nous avions dénoncée dans notre dernier numéro. Prenant acte de la situation, le Département de justice et police genevois a d'ailleurs décidé de réserver toute la maison de Favra aux détenus administratifs, ce qui devrait permettre une nette amélioration.

Yeh

Renvois abrupts à Kloten

AÉROPORT

À près Cointtrin, c'est à Kloten que l'on découvre peu à peu les aberrations de la procédure d'asile à l'aéroport, où la volonté de renvoyer les requérants au plus vite, plutôt que de les laisser entrer pour examiner leur cas posément, conduit régulièrement à des ratés.

Le 20 janvier 1997, on a ainsi renvoyé de Kloten sur la Tanzanie deux femmes Rwandaises qui auraient été arrêtées à l'arrivée. L'aumônier nouvellement nommé à l'aéroport avait vainement tenté d'adresser une requête à la Commission suisse de recours en matière

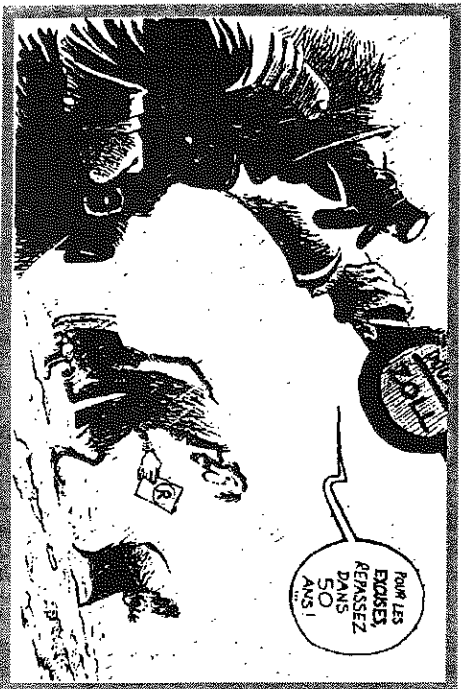
d'Asile (CRA). Celle-ci, faite dans l'urgence ne répondait pas à toutes les exigences de forme. Mais, la CRA précisait que de toute façon, un examen était superflu, rien ne permettant de douter du respect par la Tanzanie de la Convention de Genève sur les réfugiés. Toute la presse avait pourtant annoncé, dès le mois de décembre, le renvoi massif par la Tanzanie de centaines de milliers de réfugiés Rwandais! Au moment où nous bouclons ce numéro, on essayait désespérément de faire revenir ces deux femmes sur la Suisse...

Dans le même temps, on signalait aussi, à Klotten, le renvoi manu militari d'une

A vos calculettes

STATISTIQUES

Avec 18'001 demandes d'asile, l'année 1996 se maintient, comme depuis 1992, autour de 20'000 arrivées. La moitié du nombre enregistré en 1990 et 1991, sous l'effet combiné du visa obligatoire, qui a diminué par deux les arrivées de Yougoslaves au début de la guerre, du détournement durable des filières passant par les Balkans sur Moscou et le nord de l'Europe, et du durcissement de la procédure, non enregistré des sans-papiers de 1992 à 1995 inclus.



famille afghane sur le Pakistan. Tentant de se suicider après avoir appris la décision négative, un des enfants, âgé de quinze ans, ne sera entré en Suisse que le temps d'un aller et retour à l'hôpital avant d'être embarqué dans l'avion.

Yeb

Sur 20'710 cas traités, l'Office fédéral des réfugiés (ODR) annonce un taux d'acceptation de 12%, qu'il faut ramener à 9,4 si l'on déduit les regroupements familiaux et les demandes éliminées pour un motif formel. Un taux en nette hausse depuis que la Commission des recours est en place. Depuis 1993, celle-ci a accepté, au moins partiellement, 2,3%, puis 4,3%, 8,4% et pour 1996 9,7% des recours qui lui étaient soumis (14,2% sans les décisions formelles). Un taux qui ne comprend pas les recours devenus sans objet par modification de la position de l'ODR ou obtention d'un permis B.

Yeb

Indépendamment des 2'267 personnes qui ont obtenu l'asile en 1996, il faut mentionner 2'475 permis B par mariage ou à titre humanitaire et 5'344 admissions provisoires. De sorte que les demandes de protection entièrement rejetées se montent grosso modo à la moitié des 20'000 cas traités. Mais ceux qui restent ont de plus en plus un permis précaire. Il y avait au 31 décembre 33'767 personnes admises provisoirement contre 22'537 réfugiés reconnus, alors que ces derniers étaient 33'404 en 1982.

Yeb

De nouvelles antennes

*APPARTENANCES.

L'association Appartenances, dont le but est de favoriser l'autonomie des immigrés, dont les requérants d'asile, a ouvert début janvier une nouvelle antenne sur le canton de Vaud, à Vevey, à la demande des communes de la Tour-de-Peilz et de Vevey. L'association propose des consultations thérapeutiques les lundis et mardis et un centre Femmes offre un lieu les jeudis et vendredis aux femmes migrantes de la région pour des activités diverses. Adresse: Appartenances, av. Général-Guisan 69, 1800 Vevey, tél. 021/922 45 22.

A Genève également, Appartenance a ouvert une nouvelle antenne, qui offre trois types de prestations: des consultations psychothérapeutiques, des activités de

prévention et de promotion de la santé, des formations et des supervisions. Appartenances, bvd. St.-Georges 72, 1205 Genève, tél. 022/781 02 05. Et bien sûr les activités d'Appartenances se pour-

Journées de formation

Maghreb et Monde Arabe

La jeune immigration maghrébine et arabe présente certaines spécificités culturelles et de civilisation évidentes et légitimes. La prise en compte de ces spécificités ainsi que de la dynamique qu'elles engendrent dans une situation de migration constitue pour les migrants eux-mêmes ainsi que pour les personnes et institutions qui sont en contact avec eux, un apport réellement bénéfique. Deux journées de formation à l'approche des mondes arabe et maghrébin auront lieu les 12 et 13 mai 1997. Les thèmes abordés seront organisés autour de trois modules. Le 1er module «la civilisation», comportera des éléments sur la civilisation arabo-islamique, sur l'Islam, religion, culture (santé, modes de vie, etc.). Le 2ème concernera «la société», il sera articulé autour des systèmes politiques, données socio-économiques, changements. Le 3ème module concernera «l'individu», avec des aspects théoriques tels que la famille, la question de l'identité. Des exemples concrets ainsi que des situations illustrant des problématiques abordées seront fournis et discutés, à travers des documents audiovisuels et des témoignages. Frais de participation: fr. 100.- Pour plus renseignements et pour s'inscrire: Appartenances - Terreaux 10 - cp. 1000 Lausanne 9.

suivent à Lausanne, où aura lieu leur fête annuelle, samedi 19 avril des 16 heures dans leurs locaux des Terreaux 10.

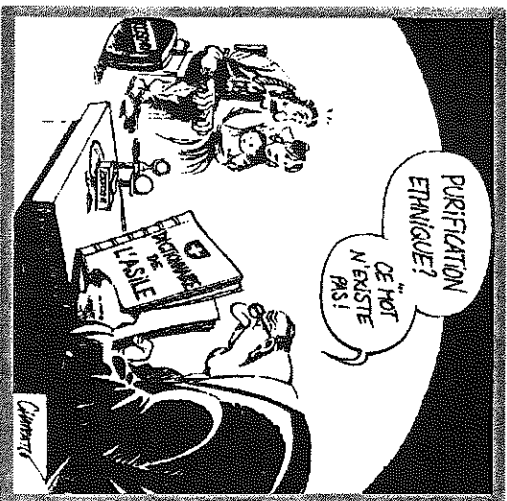
IF

BIENTÔT DES RENVOIS DE KOSOVARS DÉBOUTÉS

Pas si sûr !

Fondateur de l'Université populaire albanaise à Genève (voir VE n° 59, p.10), spécialiste de la question des Albanais du Kosovo, médiateur au sein de cette communauté. Ueli Leuenberger fait le point sur la situation en Kosovo après l'annonce le 24 janvier dernier, de la signature d'un accord entre Berne et Belgrade qui oblige la République Fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) (RFV), à réadmettre ses ressortissants sur son territoire. (rééd.)

L'accord correspond dans les grandes lignes à celui qui a été signé entre l'Allemagne et la RFV l'année dernière, à l'indiqué l'Office fédéral des réfugiés (ODR). Outre le fait qu'il



oblige Belgrade à reprendre ses ressortissants, l'accord détaille la procédure à suivre pour chaque retour, désigne les autorités compétentes et instaure des

délais relatifs aux différentes phases de la procédure. Une commission composée de représentants des deux Etats sera constituée en vue de son entrée en vigueur. L'accord doit encore être soumis à l'approbation du Conseil fédéral et aux autorités yougoslaves avant qu'une date ne soit fixée pour sa signature.

Durcissement de la répression

Cet accord intervient à un moment où loin de se calmer, la situation en Kosovo est train de se dégrader. Les droits de l'homme ne se sont nullement améliorés dans cette région et la répression s'est renforcée ces derniers temps. Quelques jours après l'annonce de cet accord, une vague d'arrestations a eu lieu dans différentes régions de la Kosovo. Entre le 27 et le 29 janvier une trentaine de personnes, connues pour leur engagement politique ont été arrêtées par la police serbe, sous l'accusation d'être mêlées aux récents attentats et actions militaires de «l'armée de libération de la Kosovo» qui s'est manifestée depuis le printemps dernier. L'explosion d'une voiture piégée devant l'Université de Prishtine, visant le recteur serbe, a marqué d'un degré nouveau ces actions.

La surveillance policière atteint actuellement un degré élevé en Kosovo, la répression envers la population albanaise a redoublé de force, et l'avenir proche apportera plutôt une situation beaucoup plus mouvementée. Jamais depuis 1991 la situation n'a été aussi

tendue en Kosovo, et les risques d'un conflit armé aussi grands dans les régions peuplées par des Albanais.

Accord inexécutable

L'accord annoncé, comme par ailleurs l'accord que l'Allemagne a conclu, semble impossible à exécuter. Il s'agit pour la Suisse, de plus de 10'000 personnes qui devraient être renvoyées vers la Kosovo. Dans toute l'Europe, plus de 300'000 Kosovars sont concernés, dont

plus de 150'000 en Allemagne. Jamais, la Serbie actuelle et fort probablement le prochain régime, n'acceptera qu'autant d'Albanais se réinstallent dans leur patrie. Le but de la répression constante en Kosovo consiste précisément à chasser les Albanais pour obtenir une certaine purification à froid. Toute la politique du président Milosevic et son équipe serait donc vaine, si les Albanais revenaient. Par ailleurs, le retour de tant de personnes provoquerait quasiment im-

Kosovars expulsés par l'Allemagne
Pal mal de bavures...

Le 28 octobre 1996, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) signalait une série de cas de requérants d'asile kosovars renvoyés par l'Allemagne depuis l'été, qui avaient rencontré au retour de serbesse difficiles de la part des autorités serbes, malgré les garanties données par la RFV. Ueli Leuenberger nous donne ici quelques cas récents. (rééd.)
I. Adem, né le 27/10/1971, le 17 novembre, expulsé par l'Autriche, il est arrêté et interrogé par la police. Retenu de 3h du matin jusqu'à 10h, il a été maltraité physiquement et menacé de liquidation physique en raison de sa participation à la guerre à côté des Croates, après avoir déclaré en 1991 de l'armée serbe.

M. Rama, renvoyé par l'Allemagne, est arrêté à l'aéroport de Tivar (Bar-Monténégro) et conduit en prison à Titograd. Depuis sa famille n'a aucune nouvelle de lui. Les autorités monténégrines ont refusé tout contact avec elle.

Le lendemain de son expulsion par l'Allemagne, le jeune S. H. a été convoqué à une «conversation informative» au poste de police de Rahovec, pour expliquer par oral et par écrit son séjour en Allemagne et la raison de sa fuite de l'armée serbe. Le 7 décembre 1996 à l'aéroport de Prishtine, la police serbe a retenu J. Rakaj de Prizren et I. Sijarica de Prishtine. Ce dernier, invalide (il était allé en Allemagne se faire soigner), a été maltraité physiquement. Ils ont été menacés d'être renvoyés en Allemagne, malgré le fait qu'ils étaient en règle.

U. Leuenberger

médiatement une explosion sociale et politique des jeunes kosovars, sans travail, sans argent et sans autres perspectives que la lutte pour renverser la situation.

Renvois inadmissibles

Dans les semaines et les mois à venir, les défenseurs du droit d'asile doivent se mobiliser sur les principes que nous défendons sur la question kosovarde depuis plusieurs années. Sans garanties en ce qui concerne la sécurité des personnes, sans amnistie, sans collaboration étroite avec les représentants légitimes des Albanais, sans observateurs internationaux sur place, sans aide économique et sans modification importante de la situation des droits de l'homme, les renvois sont inadmissibles.

Ueli Leuenberger

SUISSE

1er décembre 53,7% des votants rejettent l'initiative de l'UDC contre l'immigration clandestine. (cf. VE n°60, p. 4)

4 décembre Selon les Archives fédérales, la Suisse a refusé pendant la 2ème guerre mondiale au moins 30'000 personnes.

9 décembre Le Conseil fédéral proroge de 2 ans l'arrêté fédéral sur la procédure d'asile qui arrive à échéance à fin 1997. (cf. p. 4)

10 décembre Genève, Ueli Leuenberger, fondateur de l'Université populaire albanaise, reçoit le prix des droits de l'homme du «Courrier». (cf. p. 18)

10 décembre Aéroport de Zurich-Kloten, inauguration d'une prison pour étrangers en phase d'expulsion, d'une capacité de 106 places.

12 décembre Le Conseil d'Etat neuchâtelois remet son prix «Salut l'étranger» à 2 enseignantes de la Chaux-de-fonds pour leurs efforts d'intégration d'enfants étrangers. Il rend aussi un hommage posthume au professeur de droit Philippe Bois, ardent défenseur du droit d'asile.

15 décembre Selon le Ministère public de la Confédération

ration, des armes achetées en Suisse ont été importées en Algérie en grande quantité par des militants du Front islamique du salut (FIS).

20 décembre A l'occasion de la Journée des droits de l'homme, les autorités des Eglises catholique romaine, catholique-chrétienne et protestante rédigent un appel contre la torture.

10 janvier U. Scheidegger est condamné à 4 semaines de prison avec sursis et à une amende pour conduite en état d'ébriété. Il ne reprendra pas son poste de directeur de l'Office fédéral des réfugiés (ODR) après avoir été mis en congé pour raison de santé.

(pays) d'une nouvelle tentative de refoulement du Somalien à l'origine de la séquestration en Somalie en juillet 1996, de 2 policiers qui tentaient de le rapatrier. (cf. VE n° 60, p. 19)

20 janvier Les demandes d'asile ont augmenté de 5,8% en 1996. 34,6% des demandes proviennent de ressortissants de la République fédérale de Yougoslavie (RFY), 10,9 de Sri-Lanka, 7% de Turquie, 3,9% de Somalie. (cf. p. 16)

22 janvier Le Conseil d'Etat genevois écrit à la Confédération une lettre de «mécontentement», suite à la fermeture du centre d'enregistrement entre Noël et Nouvel-An. (cf. p. 6)

tester contre l'annonce de la fermeture d'un camp abritant 14'000 réfugiés kurdes au nord de l'Irak, suite à un accord entre les représentants kurdes et le Haut commissariat aux réfugiés (HCR).

24 janvier En 1996, 5'295 recours ont été déposés auprès de la Commission suisse de recours (CSA). 357 demandes de révision ont été enregistrées. Les nouveaux cas ont augmenté de 39,8% par rapport à 1995.

29 janvier Le Conseil fédéral maintient sa décision de renvoyer 8'000 réfugiés bosnais d'ici fin avril. (cf. p. 15)

17 novembre Pays-Bas, le gouvernement négocie avec le Somaliland un accord de rapatriement des réfugiés d'asile somaliens déboutés en échange d'une aide au développement.

29 novembre L'Allemagne et la Bosnie-Herzégovine signent un accord sur le retour des réfugiés de guerre bosniaques.

28 novembre Seuls les Bosniaques originaires de régions contrôlées par les Serbes de Bosnie pourront rester en Suède.

28 novembre Les chefs des Eglises catholique et protes-

Tout pour dissuader les requérants
29 janvier, Royaume-Uni, l'état de santé de 2 requérants d'asile qui avec 15 autres observent une grève de la faim depuis 3 semaines dans une prison de Rochester, pour protester l'emprisonnement des requérants, inspire de très vives inquiétudes. Le 11 décembre, Amnesty International avait dénoncé l'augmentation des requérants d'asile détenu de manière continue pendant leur procédure d'asile. Le 20 décembre, pour la 1ère fois depuis 1947, la Croix-Rouge a dû distribuer des colis de nourriture aux requérants d'asile affamés. Ceux-ci non plus droit à l'aide sociale depuis l'entree en vigueur d'une mesure le 5 février 1996, qui exclut de l'assistance les requérants qui n'ont pas déposé leur demande dès leur arrivée ou qui attendent le résultat de leur recours. Comment doivent-ils faire pour survivre ?

tanties de Vienne, ainsi que Caritas Autriche et le Service protestant pour les réfugiés critiquent vivement la politique d'asile autrichienne.

5 décembre France, un centre de rétention a fonctionné clandestinement depuis 1994. Pres de 500 étrangers sans papiers en attente de renvoi, ont été retenus dans les locaux de la brigade canine des Hauts-de-Seine.

6 décembre Allemagne, environ 2/3 des requérants d'asile déboutés qui avaient trouvé refuge dans les églises du pays ces 6 dernières années, ont finalement été autorisés à rester.

17 décembre La France et la Hongrie signent un accord sur la reddition des clandestins entrés sur leurs territoires respectifs.

18 décembre Pays-Bas, suite à des plaintes déposées par 12 requérants, l'Ombudsman conclut que le travail de quelque 300 membres du personnel qui s'occupent des demandes d'asile, manque de professionnalisme, de sérieux et d'impartialité.

19 décembre Le Danemark, la Finlande et la Suède signent les actes d'adhésion à l'accord de Schengen. La Norvège et la Finlande signent un accord de coopération.

31 décembre Allemagne, la police de Potsdam trouve à moitié gelés, 16 réfugiés irakiens et bangladais entrés clandestinement. Une Sri-Lankaise a été retrouvée morte de froid quelque jours auparavant dans une forêt de Bavière. Le gouvernement va renforcer la surveillance des frontières.

Piùtò morir que rientrar!
4 novembre, Allemagne, de peur d'être rapatriés vers son pays d'origine, un réfugié de guerre musulman bosniaque se suicide dans un centre d'accueil à Berlin. Le 6 novembre en Suède, c'est un Iranien de 27 ans, menacé de rapatriement qui décide à sa 2ème tentative de suicide. Le 24 novembre, en Allemagne de nouveau, un requérant togolais débouté de la procédure d'asile, craignant une expulsion proche, se pend dans un centre de détention près de Frankfurt. Où va le droit d'asile en Europe ?

EUROPE

13 janvier L'Allemagne décide d'introduire des visas pour les enfants de moins de 16 ans originaires de Turquie, du Maroc, de Tunisie et des pays de l'ex-Yougoslavie.

1er décembre Algérie, 85,81% de oui au référendum constitutionnel. L'opposition parle de manipulation et de bourrage des urnes.

3 décembre Burundi, plus de 500 personnes sont massacrées par l'armée burundaise dans le village de Butaganza. Les combats se poursuivent entraînant l'exode de milliers de personnes.

20 novembre Amnesty International (AI) dans un rapport accuse la Turquie de torture et de mauvais traitements sur des enfants.

10 décembre Le Prix Reporters sans frontières est décerné à I. Yortçu, un journaliste turc incarcéré depuis 2 ans pour «propagande séparatiste» et «insulte au gouvernement».

15 décembre Somalie, 2 jours de combats entre 3 milices rivales ont fait au moins 80 morts et plus de 150 blessés à Mogadiscio.

16 décembre Plus d'un an après les accords de Dayton, seuls 250'000 réfugiés bosniaques sur 2,1 millions sont rentrés volontairement en Bosnie. Le HCR prévoit le retour de 260'000 réfugiés bosniaques en 1997.

17 décembre Algérie, le Conseil national de transition adopte une loi généralisant l'emploi de l'arabe.

19 décembre Ai affirme que les combats entre les forces régulières zairaises et les rebelles banyamulenge ont causé la mort de centaines de civils au cours des 2 derniers mois dans l'est du Zaïre.

Regain de tensions en Kosovo
Le 20 janvier, le rapporteur spécial de l'ONU pour les droits de l'homme, a fait état d'une détérioration de la situation en Kosovo. Il dénonce notamment plusieurs cas d'assassinats et de violence, après des arrestations souvent illégales. Par ailleurs, le 16 janvier, le recteur serbe de l'Université de Prishtine, farouche adversaire de la réintégration des étudiants albanais à l'université, a été grièvement blessé par l'explosion d'une voiture piégée. Et le 24 décembre, quelque 600 étudiants dans une pétition, ont demandé au leader indépendantiste I. Rugova de radicaliser la contestation du régime du président Milosevic. (cf. p. 18)

1er décembre République Centrafricaine, instauration d'un couvre-feu à Bangui, suite à un soulèvement militaire contre le président Patassé.

qui manifestent pour le 23e jour consécutif contre l'annulation des élections municipales du 17 novembre, remportées par l'opposition.

25 décembre Malaisie, 4 Indonésiens (membres du Free Aceh Movement, un groupe séparatiste de Sumatra) entrent et campent à l'ambassade de Suisse à Kuala Lumpur, pour déposer une demande d'asile.

29 décembre Algérie, les massacres et les explosions se poursuivent, 28 civils sont massacrés dans un village au sud-ouest d'Alger et 31 personnes sont blessées par l'explosion d'une bombe à Alger.

4 janvier Turquie, 30 rebelles du Parti des tra-

vailleurs du Kurdistan (PKK) et un soldat turc sont tués lors d'opérations militaires dans la province de Sirnak.

7 janvier Selon l'ONU, depuis le mois de novembre quelque 1,3 million de Rwandais sont rentrés chez eux.

9 janvier Sri Lanka, de violents combats ont lieu dans le nord entre les Tigres tamouls et les forces de sécurité. Le 5 janvier, des bombardiers de l'armée sri-lankaise ont détruit une importante base tamoule dans l'est du pays.

4 janvier Serbie, au lendemain de sa plus impressionnante manifestation en près de 2 mois, l'opposition obtient la reconnaissance de sa victoire aux élections municipales de Belgrade et de Nis.

15 janvier L'est du Soudan est depuis fin décembre, le théâtre de combat entre les forces gouvernementales et celles de l'Alliance démocratique nationale.

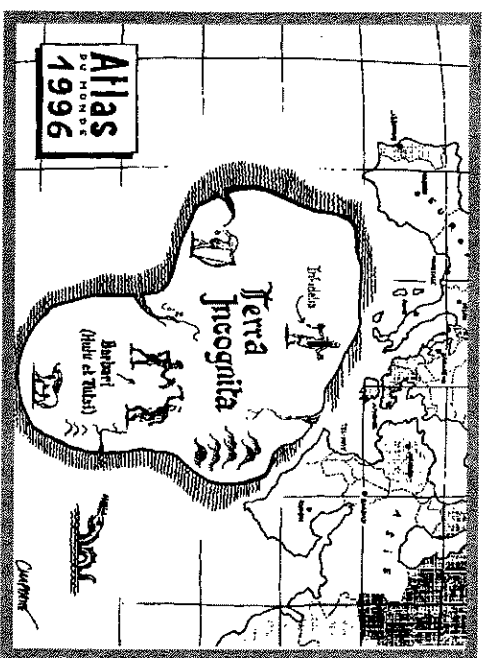
16 janvier L'Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe (OSCE) demande que toutes les victoires de l'opposition yougoslave aux municipales de novembre soient reconnues.

21 janvier Le chef de la mission de l'OSCE en Bosnie annonce que les élections municipales en Bosnie auront lieu les 12 et 13 juillet 97.

21 janvier L'armée zairoise condamne à mort 14 militaires, au lendemain de la déclaration de guerre du Zaïre à l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre (AFDL), qui occupe des territoires au nord.

de se réinstaller dans le village de Gajevi, situé en zone serbe. Le HCR suspend ses activités de retour de réfugiés à Gajevi.

27 janvier Belgrade, le mouvement de protestation



23 janvier Selon le programme alimentaire mondial (PAM) plus de 2 millions de personnes risquent de souffrir de la faim d'ici au printemps dans l'ex-Yougoslavie, si aucune aide d'urgence n'est apportée.

continue, plus de 300'000 personnes participent à une procession orthodoxe.

25 janvier Angola, sérieux contretemps dans le processus de paix, avec le report sine die de la mise en place du gouvernement d'unité nationale.

28 janvier Algérie, le responsable du principal syndicat algérien, A. Benhabouda est assassiné à Alger. Par ailleurs, les attentats à l'explosif et les massacres ont fait au moins 250 morts depuis le début du ramadan le 10 janvier.

26 janvier Bosnie, des manifestants serbes bosniaques attaquent des réfugiés musulmans qui tentaient

29 janvier L'armée zairoise affirme que des milliers de soldats ougandais progressent dans l'est du Zaïre, d'autres ont pris position aux frontières.

Les bâtisseuses de liberté et de tendresse

Parce que nous avons trop de nos voix pour apprendre à nous taire,

Parce que nous connaissons la valeur de la vie,

Parce que notre droit à l'existence est quotidiennement remis en cause par la barbarie intégriste,

Parce que nous nous appelons Katia, Saïda, Karima, Zoulikha, Fatma, Zohra, Khadidja, Z'hor, Djamila et que nous avons payé le prix du sang,

Parce que des «émirs» autoproclamés ont décidé de violer nos corps et nos âmes,

Parce que nous enterrons tous les jours les fruits de nos entrailles,

Parce que les Kébir, Haddam, Abassi, Belhadj et tous leurs suppôts ont décidé de faire de nous et de notre Algérie leur butin de guerre,

Nous nous sommes résolues à être des messagères d'espérance, de résistance et de liberté,

Pour que nul n'oublie les cris de nos enfants terrorisés,

Pour que nul n'oublie la sang virginal de nos filles violées,

Pour que nul n'oublie nos époux, nos frères, nos fils, nos filles assassinés,

Nous avons décidé de combattre la bête immonde,

Pour que l'Algérie de nos rêves et de nos espérances reste en vie,

Pour que nous, femmes d'Algérie, devenions citoyennes à part entière,

Pour que nos enfants ne soient plus témoins de l'horreur.

Zazi Sadou - Alger - 8 mars 1995
Paru dans «Le Courrier» du 12/6/95